

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les P'tits Baie Marins Inc	Numéro de permis 2019617	Date d'inspection Le 31 janvier 2023	
Nom de l'établissement Les P'tits Baie Marins		Numéro de téléphone (506) 228-4563	
Adresse 5362 route 117 Baie-Sainte-Anne NB E9A 1V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : b) couverte d'une enveloppe étanche.	41(1)(b)	27 janv. 2023	27 janv. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Une photo fut envoyée par courriel démontrant que le matelas à langer a été changé, l'exploitant est maintenant conforme. Aucun ratio ne fut pris puisque le suivi a été fait par courriel.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 janvier 2023

Date

original signé par
Marie-Thérèse Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 janvier 2023

Date